

## Introduction, présentation des objectifs du cours

Ce cours 16D310 de L3 a pour **prérequis le cours de L2, 16D112 « Diachronie : Introduction à l'histoire du français »**, notamment les éléments de phonétique historique qui sont à revoir afin d'être en mesure de comprendre les évolutions qui seront expliquées dans ce cours, notamment en morphologie. D'autre part, la connaissance des évolutions phonétiques fait partie des connaissances requises pour les concours, CAPES et agrégation de Lettres Modernes et il convient de s'y préparer dès l'année de L3. Si vous n'avez pas suivi ce cours en L2, contactez le secrétariat de l'EAD - Lettres afin de vous y inscrire en auditeur libre pour avoir accès au cours.

L'objectif de ce cours de L3, 16D310, est de vous familiariser davantage avec la langue médiévale, son vocabulaire, sa morphologie et sa syntaxe afin commencer à vous préparer aux épreuves d'histoire de la langue du CAPES et, au delà, à l'épreuve d'ancien français de l'agrégation. L'année du concours en sera grandement facilitée si vous avez déjà au préalable acquis un ensemble de connaissances et une certaine familiarité avec la langue française du moyen-âge.

Ce cours est donc conçu comme une méthode d'initiation à l'ancien français, méthode qui s'appuie sur des textes tirés d'un même ouvrage :

***La Mort du roi Arthur***, édition, traduction et présentation de David F. Hult, Paris, **Le Livre de poche, Collection « Lettres Gothiques »**, 2009.

Il s'agit de **l'édition de référence pour ce cours : il est indispensable que chaque étudiant se procure cet ouvrage dans cette édition du Livre de Poche précisément**. Il existe d'autres éditions, l'édition de Jean Frappier notamment, publiée chez Droz / Minard en 1964, plus ancienne et qui a longtemps fait autorité. Mais elle ne présente que le texte en ancien français (il fallait donc se procurer un autre volume pour la traduction) et elle n'offre pas exactement la même version du texte. Il m'a donc paru préférable de mettre au programme l'édition plus récente de David F. Hult qui est à la fois plus abordable (Livre de Poche : 12 €) et qui a l'avantage d'inclure la traduction en français moderne (un seul livre, au lieu de deux).

Notre propos n'est pas d'en faire une étude littéraire mais vous pouvez prendre connaissance du contexte de l'œuvre en lisant l'introduction, notamment la partie intitulée « Esquisse d'interprétation » (p. 9-115).

Pour avoir une vision d'ensemble des différents épisodes qui s'enchaînent dans ce roman du XIII<sup>e</sup> siècle, je vous invite à lire l'analyse qui est à la suite de l'introduction dans l'édition de référence (p. 147-166). Cela vous permettra de situer les passages étudiés dans l'ensemble de l'œuvre. Vous pouvez dès maintenant commencer à lire le texte dans son intégralité en portant une attention plus grande à la partie délimitée qui est précisée ci-dessous. En effet, comme cette œuvre est relativement importante, la partie du texte qui est à étudier plus précisément est restreinte à 36 pages de texte en ancien français (72 donc dans la pagination, puisque chaque page de gauche a sa traduction sur la page de droite). Les sujets de devoirs et l'examen terminal porteront sur ce programme restreint que vous devez être capable de comprendre littéralement et de traduire par vous-même :

**Programme restreint** : *La Mort du roi Arthur*, IV.1 à VII.3 (pages 316, ligne 26 à 386, ligne 23).

Dans cette édition bilingue, **essayez de lire directement l'ancien français** en vous aidant naturellement de la traduction mais **revenez toujours au texte en AF afin de parvenir à le comprendre mot à mot et à le traduire vous-mêmes littéralement**. En effet, la traduction en français moderne qui est proposée sur la page de droite, dans un objectif de clarté et d'élégance, s'éloigne souvent du mot à mot et il est nécessaire pour vous de parvenir à cette compréhension littérale du texte qui seule pourra garantir les analyses grammaticales demandées en morphologie comme en syntaxe.

**Les devoirs devront être écrits à la main et envoyés par voie postale** à l'adresse suivante :

Université de Bourgogne, EAD - Lettres  
4 bd Gabriel – BP17270  
21072 DIJON CEDEX

(sauf réelle impossibilité d'utiliser la voie postale – pour les étudiants résidant en Colombie ou au Mexique notamment) ; **avant d'envoyer votre devoir par la Poste,**

**scannez-le en pdf (combiné en un seul document) et déposez-le sur la Plateforme)** ; les commentaires concernant la phonétique historique utiliseront le système de transcription en alphabet des romanistes que vous avez vu l'an dernier dans le cours 16D112 et que je vous redonne en annexe à la fin de ce cours (vous pouvez aussi le trouver dans l'ouvrage de Noëlle Laborderie cité dans la bibliographie indiquée plus loin). **Ces transcriptions utilisent des signes diacritiques et doivent impérativement être écrites à la main.** En effet, l'écriture en machine n'est pas utilisable pour des transmissions électroniques, les polices phonétiques n'étant pas compatibles entre Mac et PC et même entre ordinateurs PC utilisant des systèmes différents ou des versions différentes de Word. En outre, le jour de l'examen, vous devrez écrire à la main, il convient de s'y entraîner au préalable. **Les devoirs ne sont pas obligatoires puisque cette U.E. est évaluée en contrôle terminal, mais il est conseillé de les faire afin de se préparer à l'examen.** L'expérience des années antérieures prouve que **les étudiants qui s'entraînent en rédigeant les devoirs réussissent mieux à l'examen.** Inversement ceux qui ne rendent aucun devoir et imaginent réviser le cours trois jours avant la session d'examen n'ont à peu près aucune chance de réussir : on ne peut pas improviser ni pallier l'absence de préparation (lecture attentive du texte en AF et acquisition d'une capacité à comprendre littéralement un passage), connaissances précises qui sont à acquérir en travaillant régulièrement à partir du cours et des exercices à préparer dont le corrigé est donné dans le cours (en général dans l'envoi suivant, sauf dans les envois n° 2 et n°7 où le corrigé est donné dans ces mêmes envois). A défaut de faire les devoirs, voyez attentivement les corrigés des devoirs afin de vous préparer à l'examen.

Le cours vous apportera des connaissances grammaticales, vous fournira des outils d'analyse, des modèles de traitement des questions **mais c'est vous seul(e) qui pourrez, par votre lecture assidue du texte, acquérir la capacité de lire le texte en ancien français, de le comprendre littéralement et de le traduire.** Dans les premiers temps, cela vous paraîtra difficile, vous aurez presque l'impression de lire une langue étrangère mais, en persévérant, vous aurez la satisfaction d'avoir acquis une capacité de lire directement l'ancien français.

Acquérir cette capacité est indispensable à ceux d'entre vous qui ont l'intention de préparer le CAPES de Lettres Modernes. En effet, ce concours comporte une

épreuve d'histoire de la langue dans la seconde épreuve écrite d'admissibilité intitulée « étude grammaticale de textes de langue française » définie par l'arrêté du 19 avril 2013<sup>1</sup> :

*« L'épreuve permet d'évaluer les compétences en grammaire scolaire des candidats. Elle prend appui sur un dossier comportant au moins deux textes de langue française d'époques différentes (dont un de français médiéval<sup>2</sup>) et un ou plusieurs documents caractérisant une situation d'enseignement et destiné(s) à servir d'appui à une mise en situation professionnelle des connaissances. Elle mobilise des compétences d'histoire de la langue, de français moderne et contemporain et de stylistique.*

*L'épreuve se déroule en deux temps :*

*a) le premier, noté sur 15 points, consiste en une étude grammaticale des textes du dossier, organisée en trois séries de questions : 1. histoire de la langue, 2. étude synchronique du texte de français moderne et contemporain, 3. étude stylistique.*

*b) le second, noté sur 5 points, invite le candidat à mobiliser ses connaissances grammaticales dans une perspective d'enseignement, en les inscrivant dans le cadre des programmes de collège et de lycée et en prenant appui sur les documents du dossier. Une question précisant le point de langue à traiter et le niveau d'enseignement oriente la réflexion pédagogique du candidat. »*

L'ensemble de cette épreuve a une durée de 6 heures, tout comme la première épreuve écrite de composition française, et a le même coefficient 1, donc une importance égale pour l'admissibilité. Comme on vient de le constater à la lecture de l'arrêté cité ci-dessus, le sujet est constitué d'un dossier dont le premier texte (« Texte I ») qui nous intéresse ici est un texte en langue médiévale servant de support à une série de questions en « Histoire de la langue ». L'ensemble de ces questions constituant la première sous-partie de l'épreuve est noté sur 5 points, comme chacune des trois autres sous-parties. Le rapport de jury du CAPES 2014 insiste sur l'importance égale qu'il convient d'accorder à chacune de ces sous-parties de l'épreuve :

*« L'expérience montre que les meilleures copies sont celles qui ne font d'impasse sur aucune des questions : il ne faut donc sacrifier aucune au profit d'une ou plusieurs autres – dans la préparation du concours comme le jour de l'épreuve. »<sup>3</sup>*

---

<sup>1</sup> Paru au *Journal Officiel* du 27 avril 2013.

<sup>2</sup> C'est moi qui souligne.

<sup>3</sup> Rapport de jury du CAPES de Lettres Modernes 2014, p. 61.

La première des questions posées dans cette sous-partie de l'épreuve sur le Texte I (Ancien français) est la traduction d'un passage du texte à laquelle est annexée une question de lexicologie portant sur un des mots du passage à traduire (Barème : 2 points pour l'ensemble traduction et lexicologie).

À la session 2014, par exemple, sur un passage de 20 vers de la chanson de geste *Ami et Amile*, il fallait traduire les 12 premiers. En annexe à cette question, il était demandé de justifier la traduction d'un mot (*raison*) en s'appuyant sur une étude lexicologique.

À la session 2015, sur un passage de 21 vers du *Roman de Renard*, il fallait en traduire 13 et commenter l'emploi du mot *engien* et son évolution jusqu'en français moderne.

À la session 2016, sur un passage de 13 lignes du *Roman de Tristan en prose*, il fallait traduire un extrait de 8 lignes et justifier la traduction de *gardés* par une brève étude lexicale (voir plus loin sujet reproduit en annexe).

À la session 2017, sur un passage de 21 vers du roman de Chrétien de Troyes, *Le conte du Graal*, il fallait traduire les 15 premiers vers de l'extrait et justifier la traduction de « pansa » (v. 13) par une brève étude lexicale du mot.

À la session 2018, sur un passage de 14 lignes du texte en prose *Le Haut Livre du Graal, Branche I*, les 6 premières lignes seulement étaient à traduire et il fallait justifier la traduction du nom « preudome » (l. 5) par une brève étude lexicale du mot.

À la session 2019, sur un passage de 22 vers octosyllabes de l'œuvre de Guillaume de Lorris et Jean de Meun, *Le Roman de la rose*, 15 vers étaient à traduire et il fallait justifier la traduction du nom « merci » (v. 18) à partir d'une brève étude lexicale de ce mot.

La deuxième des questions était intitulée « Morphologie » en 2014 comme en 2016, 2017 et 2019 tandis qu'elle était intitulée « Graphie » en 2015 et en 2018 (Barème : 1,5 point dans tous les cas). Elle portait en 2014 sur la morphologie verbale : il fallait donner en ancien français les paradigmes complets de deux verbes du texte *voit* et *doi*, expliquer leur formation et leur évolution jusqu'au français moderne, du point de vue graphique et phonétique.

En 2016, elle portait également sur la morphologie verbale et était ainsi libellée :  
« Expliquez la formation du paradigme auquel appartient *porra* (ligne 1), de *poir* (<

\*potere). Retraced l'évolution de ce paradigme jusqu'au français moderne, d'un point de vue phonique et graphique. »

En 2017, elle portait sur la morphologie nominale et était ainsi libellée : Déclinez et classez selon le système morphologique de l'ancien français les substantifs suivants : oisel (v. 3), chaceor (v. 10), vandre (v. 18). À partir de l'exemple de ces mots vous expliquerez l'évolution du système de l'ancien français au français moderne.

En 2019, elle portait sur la morphologie verbale et était ainsi libellée : « Expliquez la formation du paradigme auquel appartient *savoit* (< \*sapeat) puis décrivez, d'un point de vue graphique et phonique, l'évolution de la désinence -oit depuis la période médiévale jusqu'à aujourd'hui. »

En revanche, en 2015, cette deuxième question était intitulée « Graphie » et était ainsi libellée : « Commentez la graphie de la consonne finale et son évolution jusqu'au français moderne dans les mots « preuz » (v. 3), « biax » (v. 3) et « sanz » (v. 13). Même intitulé « Graphie » en 2018 pour une question similaire ainsi libellée : « Commentez la graphie de la consonne finale et son évolution jusqu'en français moderne dans les mots suivants : « voiz » (l. 3), du latin *vocem* ; « pechiez » (l. 6), du latin *peccatos* ; « volez » (l. 9), du latin *voletis*. »

La troisième des questions intitulée « Syntaxe » en 2014 comme en 2016, en 2017, en 2018 et en 2019 (Barème 1,5 points) était à la session 2014 un grand classique des concours et portait sur la construction du complément de nom ; elle était ainsi libellée : « étudiez les constructions *la fille au roi Charlon* (vers 2), *li fiuls Othon* (vers 11) et *l'or de cest mont* (vers 13 et 17).

C'est une question de syntaxe qui a été étudiée dans le cours de l'an dernier 16D112 auquel je vous renvoie afin que vous la révisiez : la construction directe sans préposition – que Foulet appelle le « cas régime absolu » ou « le cas régime, employé absolument » – est en effet très fréquente dans les textes médiévaux et ses conditions d'emploi sont à connaître.<sup>4</sup>

<sup>4</sup> Voir cours 16D112, fascicule 3, p. 90-92 et Lucien Foulet, *Petite syntaxe de l'ancien français*. Paris, Champion, 1968, p. 14-23 ainsi qu'Ambroise Queffélec, « La construction SN1 Ø SN2 et ses concurrentes dans *La mort le roi Artu* », *L'information grammaticale*. N° 65, pp. 12-16. ([http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/igram\\_0222-9838\\_1995\\_num\\_65\\_1\\_3052](http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/igram_0222-9838_1995_num_65_1_3052))

À la session 2016, sous le même intitulé « Syntaxe », la question portait sur les emplois des verbes au subjonctif dans un passage de texte. Elle était ainsi libellée : « Relevez et identifiez les subjonctifs, de « Se pour dolour... » (ligne 11) jusqu'à la fin du texte, et expliquez leur emploi. »

À la session 2017, toujours sous l'intitulé « Syntaxe », la question portait sur la fonction sujet et était ainsi libellée : « Étudiez le sujet du verbe depuis le début du texte (« Ce fu au tans... », v. 1) jusqu'à « .Ill javeloz » (v. 11).

À la session 2018, la question de syntaxe portait sur l'étude des subordonnées circonstancielles dans le passage délimité pour la question de traduction : Relevez et analysez les propositions subordonnées circonstancielles depuis « Ainsi com il pensoit » (l. 1) jusqu'à « avoit fet » (l. 6).

À la session 2019, la question de syntaxe portait sur l'ordre des mots dans un passage limité à 6 vers : « Étudiez l'ordre des mots du vers 8 (« Las, que faz je ») jusqu'au vers 13 (« m'est tout li sans failliz »). »

En revanche, en 2015, cette troisième question était intitulée « Morphosyntaxe » et était ainsi libellée : « Étudiez l'emploi des pronoms personnels compléments, du vers 1 (début du texte) au vers 14 (« ... venuz. »).

Je vous engage à consulter les rapports de jurys du CAPES de Lettres Modernes sur ces questions, les rapports 2014, 2015, 2016, 2017, 2018 et 2019 sont accessibles par les liens suivants :

[http://media.devenirenseignant.gouv.fr/file/capes\\_ext/78/5/lettres\\_350785.pdf](http://media.devenirenseignant.gouv.fr/file/capes_ext/78/5/lettres_350785.pdf)

(voir p. 28 pour le sujet et pages 61-72 pour la proposition de corrigé)

[http://media.devenirenseignant.gouv.fr/file/capes\\_ext/70/5/lettres\\_473705.pdf](http://media.devenirenseignant.gouv.fr/file/capes_ext/70/5/lettres_473705.pdf)

(voir p. 39 pour le sujet et pages 75-83 pour la proposition de corrigé)

[http://media.devenirenseignant.gouv.fr/file/externe/89/3/rj-2016-capes-externe-lettres-admissibilite\\_633893.pdf](http://media.devenirenseignant.gouv.fr/file/externe/89/3/rj-2016-capes-externe-lettres-admissibilite_633893.pdf)

(voir p. 17 pour le sujet et pages 74 à 85 pour la proposition de corrigé).

[http://media.devenirenseignant.gouv.fr/file/ext/19/5/rj\\_2017\\_capes\\_externes\\_lettres\\_825195.pdf](http://media.devenirenseignant.gouv.fr/file/ext/19/5/rj_2017_capes_externes_lettres_825195.pdf)

(voir p. 16 pour le sujet et pages 58 à 68 pour la proposition de corrigé).

[http://media.devenirenseignant.gouv.fr/file/externe/01/2/Rj-2018-capes-externes-lettres\\_1001012.pdf](http://media.devenirenseignant.gouv.fr/file/externe/01/2/Rj-2018-capes-externes-lettres_1001012.pdf) (voir p. 17 pour le sujet et pages 60 à 73 pour le corrigé)

[http://media.devenirensignant.gouv.fr/file/externe/67/5/Rj-2019-capes-externe-lettres\\_1177675.pdf](http://media.devenirensignant.gouv.fr/file/externe/67/5/Rj-2019-capes-externe-lettres_1177675.pdf)

(voir p. 31-38 pour le corrigé)

Ces propositions de corrigés peuvent constituer pour vous des modèles pour la rédaction des devoirs et de l'examen correspondant à ce cours.

Dans le rapport de 2017, une modification de l'épreuve d'histoire de la langue (Texte I) était annoncée, applicable à partir de la session 2018 :

Le Texte I de français médiéval sera désormais accompagné d'une traduction partielle en français moderne, pour les passages du texte non concernés par la question de traduction ; cette question est, quant à elle, maintenue. Les autres questions pourront porter sur tout ou partie du texte, traduit et/ou non traduit.

Le jury tient à réaffirmer l'importance de la perspective diachronique dans l'évaluation des connaissances en langue française des futurs enseignants de lettres, et de leur capacité à lire des textes médiévaux qu'ils seront amenés à mobiliser en cours. Il confirme donc l'ancrage et la légitimité de la première partie de l'épreuve consacrée aux questions d'histoire de la langue (I).

Pour favoriser l'évaluation de ces questions, à partir de la session 2018, le texte I de français médiéval sera désormais accompagné d'une traduction partielle en français moderne, pour les passages non concernés par la question de traduction. Celle-ci reste maintenue, dans ses attendus comme dans la maîtrise des savoirs et de la langue qu'elle exige.

Comme jusqu'ici, outre la question de traduction accompagnée d'une brève étude lexicale, les questions d'histoire de la langue pourront porter sur les aspects graphiques, phonétiques, morphologiques et/ou syntaxiques. (p. 56-57).

Vous trouverez reproduit en annexe de ce cours le sujet de l'épreuve d'histoire de la langue au CAPES de Lettres Modernes session 2016 (Annexe 1).

### **Quelques indications pour la lecture du texte au programme**

Les premiers obstacles à la compréhension que vous allez rencontrer sont d'ordre graphique. En effet, la prononciation de l'AF est assez différente de celle du FM et les graphies peuvent refléter cette prononciation ancienne comme nous avons pu le voir l'an dernier dans les parties du cours 16D112 consacrées aux « Éléments de phonétique historique ».

Ainsi, d'une part les graphies ont évolué, parfois en relation avec l'évolution de la prononciation. D'autre part les graphies elles-mêmes ne sont pas stables en AF, la notion moderne d'orthographe, de graphie qui obéit à une norme, n'existait pas à l'époque.

Le pronom personnel sujet de P1, écrit *je* en français moderne, peut apparaître sous les formes *ge* ou *gié*.

On observe une tendance conservatrice qui consiste à garder la forme graphique ancienne alors même que la prononciation a déjà évolué.

C'est le cas par exemple pour la graphie *seignor* où la finale continue à être écrite *-or* alors que la prononciation acquise à la fin du XII<sup>e</sup> siècle, après la réduction de la diphtongue, était [œf]<sup>5</sup> (la prononciation moderne, avec la voyelle mi-ouverte, ne sera réalisée qu'au XVII<sup>e</sup> S. avec l'ouverture de la voyelle devant consonne articulée – loi de position – puis avec le changement d'articulation du [r] apico-vélaire qui devient [R] dorso-vélaire).

C'est le cas aussi dans les graphies *o* conservées là où la prononciation a déjà évolué en [u] à la fin du XII<sup>e</sup> siècle : *vos, por, cort, trover, tor, tot, torner, tornoiement* ; les graphies *ou* reflétant la nouvelle prononciation commencent à apparaître au XIII<sup>e</sup> mais coexistent longtemps avec les anciennes. Les mots que nous venons de citer s'écrivent aujourd'hui avec le digraphe *ou* correspondant à la prononciation [u] : *vous, pour, cour, trouver, tour, tout, tourner* ; quant au nom *tornoiement*, il a disparu mais sa base, *tournoi*, existe encore.

Le second type d'obstacles que vous pourrez rencontrer à la lecture du texte est d'ordre morphosyntaxique. Par exemple, la forme *li* peut correspondre à différentes catégories grammaticales :

– devant un nom masculin qui est sujet (ou attribut du sujet), *li* est l'article défini soit au cas sujet singulier (la forme moderne *le* est héritée de l'ancien cas régime singulier ; dans le texte au programme l'article défini au cas régime singulier apparaît sous la forme *lo*), soit au cas sujet pluriel (la forme moderne *les* est héritée de l'ancien cas régime pluriel) :

*li escuiers dist a la fille au seignor de leanz* (l, 12, p. 204, l. 5-6).

<sup>5</sup> Revoir l'évolution phonétique de *flore(m)* > *fleur* dans le cours de l'an dernier 16D112, fascicule 3, p. 106-107.

– comme pronom complément clitique (conjoint au verbe) **li** correspond à la forme moderne *lui* et s'emploie pareillement pour le masculin et le féminin.

Mais, pour le pronom personnel complément de P3 construit avec préposition (forme disjointe), vous constaterez que la forme **lui** ou **li** est employée pour le féminin alors qu'en français moderne, nous utilisons *lui* pour le masculin et *elle* pour le féminin. En voici deux exemples : *et neporquant, il fu molt dolenz de cest otroi, car il set bien que, se la roïne le puet savoir, ele l'en savra molt mal gré, si grant que il ne trovera jamés pes vers lui.* (I, 1 », p. 206, l. 14-17) : « et cependant, il fut très peiné de lui avoir accordé cela, car il savait bien que, si la reine l'apprenait, elle lui en voudrait énormément, à tel point qu'il ne se réconcilierait jamais **avec elle** » (littéralement « qu'il ne trouvera jamais la paix avec elle. ») ; *et en cel bois avoit esté jadis Lancelot en prison .ii. ivers et .i.<sup>6</sup> esté, chiés Morgue la desloial, qui encores i estoit, et si avoit avuec li assez gent qui li fesoient compagnie en totes sesons.* (IV.1, p. 318, l. 2-5) : « et dans ce bois Lancelot avait jadis été retenu en prison deux hivers et un été chez Morgain la déloyale qui y était encore et avait avec **elle** beaucoup de gens qui lui tenaient compagnie en toutes saisons. »

Autre exemple, la conjonction de subordination hypothétique qui a la forme *si* en français moderne a la forme **se** en ancien français, comme il apparaît dans la phrase citée ci-dessus : *se la reïne le puet savoir*, littéralement : « si la reine peut le savoir ».

Lorsque vous trouvez la forme **si** dans un texte en ancien français, – à part l'adverbe d'intensité devant un adjectif ou un adverbe – il s'agit, non pas de la conjonction hypothétique mais d'un adverbe de phrase *sí*, caractéristique de l'ancien français, qui est souvent un simple adverbe de liaison signalant l'enchaînement entre la proposition (ou la phrase) qui précède et celle qu'il introduit :

– dans la plupart des cas, on ne le traduit pas (voir par exemple I.12, p. 204, l. 1 et l. 20 ; I.13, p. 206, l. 2, 3, 7, et 22 ; IV.1, p. 316, l. 28 et 31 et p. 318, l. 1) ;

– parfois, on peut le traduire par « ainsi » ou équivalent (voir par exemple I.12, p. 204, l. 10 où il est traduit par « par là ») ;

– dans d'autres cas, plus rarement, il peut avoir une valeur légèrement adversative que l'on peut rendre par « pourtant ». C'est le contexte qui l'indique.

<sup>6</sup> Notez que les chiffres sont indiqués en chiffres romains, en minuscules et encadrés de points : *.ii.* se lit « deux » et *.i.* se lit « un ».

Certaines formes ont disparu, par exemple, la préposition *en* combinée à l'article défini masculin *le* connaissait une forme d'enclise *el* :

*Lors se mist li rois el bois* (IV.1, p. 318, l. 5) : « Alors le roi pénétra dans le bois ».

Le pronom personnel complément de P6, à la forme disjointe (*eux* en FM) apparaît sous son ancienne forme *els* : *assez pres d'els* (IV.2, p. 318, l. 21), « très près d'eux ».

Le troisième obstacle est d'ordre syntaxique : l'ordre des mots n'est pas encore fixé dans l'ordre canonique moderne SVO (sujet, verbe, objet). L'existence d'une déclinaison permet une plus grande liberté dans l'ordre des constituants : tant que le sujet est morphologiquement marqué (forme de cas sujet), il n'est pas nécessairement placé avant le verbe. Il est même assez systématiquement postposé au verbe lorsqu'un adverbe occupe la place 1 dans la phrase, comme c'est le cas avec l'adverbe *lors* dans la phrase citée ci-dessus (*Lors se mist li rois el bois*) : le sujet *li rois* est postposé au verbe *se mist*.

Autre difficulté pour un lecteur moderne : le pronom personnel sujet n'est pas systématiquement exprimé devant le verbe : *En tel maniere alerent tant que vint a la nuit obscure*. (IV.1, p. 318, l. 8-9) : « **Ils continuèrent** de cette manière jusqu'à ce qu'il fût nuit noire ».

Le pronom personnel sujet est souvent exprimé dans une première proposition (subordonnée temporelle dans l'exemple suivant) mais n'est pas répété dans la suivante (principale en l'occurrence qui commence par l'adverbe de phrase *si*) :

*Et si tost com il orent comencié a tendre son paveillon, si oïrent .i. cor assez pres d'els qui sona par .ii. foiz*. (IV.1, p. 318, l. 18-21) : « Aussitôt qu'ils eurent commencé à dresser son pavillon, **ils entendirent** un cor tout près d'eux qui sonna par deux fois. »

C'est aussi le cas devant les verbes impersonnels et dans la forme de présentatif, souvent réduite au seul verbe *avoir* : *pres de ci a gent* (IV.3, p. 318, l. 22), « près d'ici **il y a** des gens ».

Le quatrième type d'obstacle est lexical : certains mots ont disparu comme *ainz* qui s'employait pour signifier « mais » après une proposition négative (cf. l'espagnol *sino* ou l'allemand *sondern*). La préposition *o* signifie « avec ».

Le nom *mesnie* (IV.1, p. 318, l. 6) signifie « maisonnée » et peut être traduit par « entourage » comme c'est le cas dans ce passage. Le verbe *remanoir* (IV.1, p. 318, l. 12) signifie « rester ».

D'autres mots existent toujours mais ils n'ont pas le même sens en ancien français qu'en français moderne, par exemple, l'adverbe *assez* avait le sens de « très » ou de « beaucoup » : *Assez li demanderent cil de l'ostel de son estre* (l.12, p. 204, l. 3-4) se traduit par « Ceux de la maison lui posèrent beaucoup de question à son sujet ».

Le nom ***viande*** (IV.1, p. 318, l. 15) est un mot intéressant à étudier en lexicologie : *et nos avons assez viande* est bien traduit « nous avons **de la nourriture** en abondance ». En effet, ***viande*** est issu du latin populaire *vivanda* « ce qui sert à vivre », altération de la forme classique *vivenda*, adjectif verbal de *vivere*. Le neutre pluriel substantivé désigne concrètement « les vivres ».

En ancien français, *viande* désigne d'abord tout type d'aliment, la nourriture d'une manière générale. Cette valeur générale subsiste encore au XVI<sup>e</sup> siècle et jusqu'à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle.

À partir de la fin du XVI<sup>e</sup> siècle et surtout au XVII<sup>e</sup> siècle, le mot *viande* connaît une spécialisation : il va désigner l'alimentation carnée, concurrençant le mot *chair* utilisé précédemment.

*Viande* s'est imposé dans ce sens et continue en français moderne et contemporain à désigner la chair des animaux dont l'homme se nourrit, *chair* s'employant encore pour désigner certaines préparations de charcuterie (*chair à saucisse*). Parallèlement, le mot *nourriture*, qui jusqu'à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle est synonyme d'« éducation », va prendre en charge la désignation générale des aliments.

Enfin, une difficulté à signaler lorsque l'on traduit l'ancien français est liée à la nécessité d'harmoniser les temps verbaux dans la traduction en français moderne alors qu'en ancien français, il est possible de passer du passé simple au présent de narration dans une même phrase. Nous en avons un exemple dans une phrase citée plus haut : *et neporquant, il fu [passé simple] molt dolenz de cest otroi, car il set*

[présent] *bien que, se la roïne le **puet** [présent] *savoir, ele l'en **savra** [futur] molt mal gré, si grant que il ne **trovera** [futur] jamés pes vers lui.* (I, 1 », p. 206, l. 14-17) : littéralement, « et cependant, il **fut** très peiné de lui avoir accordé cela, car **il sait** bien que, si la reine **peut** le savoir, elle lui en **saura** très mauvais gré, à tel point qu'il ne **trouvera** jamais la paix avec elle. ». Mais, pour que la traduction soit correcte, on doit garder un temps verbal du passé dans l'ensemble de la phrase et donc traduire les verbes au présent *set* [présent P3 de *savoir*] et *puet* [présent P3 de *pouvoir*] par des imparfaits et transposer les verbes au futur qui suivent par des conditionnels qui fonctionnent ici comme futurs du passé : « et cependant, **il fut** très peiné de lui avoir accordé cela, car **il savait** bien que, si la reine **l'apprenait**, elle lui en **voudrait** énormément, à tel point qu'il ne se **réconcilierait** jamais avec elle ».*

Voilà, j'espère que ces quelques indications vous aideront à entrer dans la lecture du texte au programme et je vous souhaite une heureuse découverte de notre ancienne langue.

## BIBLIOGRAPHIE

Ouvrages et instruments de travail à consulter ponctuellement à la bibliothèque pour approfondir certains points traités dans le cours. Cette bibliographie vous servira aussi pour la préparation des concours, notamment les ouvrages dont la référence est précédée d'un astérisque.

### HISTOIRE DE LA LANGUE & OUVRAGES GÉNÉRAUX

Mireille HUCHON, *Histoire de la langue française*, Paris, Le Livre de Poche, coll. « Références », 2002.

Christiane MARCHELLO-NIZIA, *La langue française aux XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles*, Paris, Nathan, 1997.

Christiane MARCHELLO-NIZIA, *L'Évolution du français : ordre des mots, démonstratifs, accent tonique*, Paris, Armand Colin, 1995.

Christiane MARCHELLO-NIZIA, *Le français en diachronie : douze siècles d'évolution*, Paris, Ophrys, coll. « L'essentiel », 1999.

Michèle PERRET, *Introduction à l'histoire de la langue française*, Paris, Armand Colin, coll. « Campus », 2001.

\*Ambroise QUÉFFLEC, *Linguistique médiévale, L'épreuve d'ancien français aux concours*. Paris, Armand Colin, 1995.

Gaston ZINK, *Le moyen français*, Paris, PUF, coll. « Que sais-je ? », 1990.

### LEXIQUE

Emmanuèle BAUMGARTNER et Philippe MÉNARD, *Dictionnaire étymologique et historique de la langue française*, Paris, Le livre de Poche, 1996.

Nelly ANDRIEUX-REIX, *Ancien français : fiches de vocabulaire*, Paris, PUF, 1994 (4<sup>e</sup> éd.)

\*Georges GOUGENHEIM, *Les mots français dans l'histoire et dans la vie*, Paris, Picard, 1966-1975 (3 vol.).

\*Laurence HÉLIX, *L'épreuve de vocabulaire d'ancien français. Fiches de sémantique*, Paris, éditions du temps, 1999.

Olivier BERTRAND, Silvère MENEGALDO, *Vocabulaire d'ancien français*, Paris, A. Colin, 2006.

\*Edmond HUGUET, *Dictionnaire de la langue française au XVI<sup>e</sup> siècle*, Paris, Champion-Didier, 7 vol.

Gaston CAYROU, *Le français classique : lexique de la langue du XVII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Didier, 1924 (réédité en livre de Poche).

*Dictionnaire de l'Académie* (1694), Genève, Slatkine reprints.

\*FURETIÈRE (1690), réimpression en 3 volumes, Société du nouveau Robert.

LITTRE, *Dictionnaire de la langue française*, réed. en 7 volumes, Gallimard-Hachette, 1969.

\**Trésor de la langue française* (en abrégé, TLF), *dictionnaire de la langue française du XIX<sup>e</sup> et du XX<sup>e</sup> siècles*, sous la direction de Paul Imbs, CNRS, 16 volumes (accessible sur le site de l'INALF : <http://atilf.atilf.fr>)

\*Alain REY, dir., *Dictionnaire historique de la langue française*, Paris, Dictionnaire Le Robert, 1992, Nouvelle édition, 2010.

Magali ROUQUIER, *Vocabulaire d'ancien français*. Paris, Nathan-Université, coll. « 128 », 1992.

Cédérom des *Dictionnaires des XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles*. Paris, Honoré Champion électronique (consultable en B.U.).

#### Dictionnaires spécialisés pour l'ancien français :

\*Frédéric GODEFROY, *Dictionnaire de l'ancienne langue française* [10 tomes]. Paris, Vieweg et Bouillon, 1881-1902.

Algirdas J. GREIMAS, *Dictionnaire de l'ancien français jusqu'au milieu du XIV<sup>e</sup> siècle*, Paris, Larousse, 1969 [rééd. 1997].

Pour les germanistes, voir aussi :

\*A. TOBLER, E. LOMMATZSCH, *Altfranzösisches Wörterbuch* [10 tomes]. Berlin, Weidmann [tomes I et II], puis Wiesbaden, F. Steiner [tomes III à X], 1925-1976.

Walther von WARTBURG, *Französisches etymologisches Wörterbuch* [25 tomes]. Tübingen, J.C.B. Mohr, puis Basel, Helbing und Lichtenhahn, 1922-1978.

### PHONÉTIQUE HISTORIQUE

\*Noëlle LABORDERIE, *Précis de phonétique historique*, Paris, Nathan, coll. « Lettres 128 », 1994, 2<sup>e</sup> éd. 2015.

\*Monique LÉONARD, *Exercices de phonétique historique*, Paris, Nathan Université, coll. « Cahiers 128 », 1999.

Geneviève JOLY, *Précis de phonétique historique du français*, Paris, Armand Colin, 1995.

Geneviève JOLY, *Fiches de phonétique*, Paris, Armand Colin, 1999.

\*Gaston ZINK, *Phonétique historique du français*, Paris, PUF, 1991 (3<sup>e</sup> édition).

### MORPHOLOGIE

Sylvie BAZIN-TACCHELLA, *Initiation à l'ancien français*, Paris, Hachette, coll. « Ancrages », 2001

\*Nathalie BRAGANTINI-MAILLARD, Corinne DENOYELLE, *Cent verbes conjugués en français médiéval*. Paris, Armand Colin, « Cursus », 2012.

Geneviève JOLY, *Précis d'ancien français*, Paris, Armand Colin, 1998.

Christiane MARCHELLO-NIZIA, *Le français en diachronie : douze siècles d'évolution*, Paris, Ophrys, coll. « L'essentiel », 1999.

Michèle PERRET, *Introduction à l'histoire de la langue française*, Paris, Armand Colin, coll. « Campus », 2001.

REVOL, Thierry, *Introduction à l'ancien français*, Paris, Nathan Université, « Lettres sup. », 2000.

\*Gaston ZINK, *Morphologie du français médiéval*, Paris, PUF, coll. « Linguistique nouvelle », 1994 (3<sup>e</sup> édition mise à jour), chapitre I.

## SYNTAXE

\*Claude BURIDANT, *Grammaire nouvelle de l'ancien français*, Paris, SEDES, 2000.

Robert MARTIN et Marc WILMET, *Syntaxe du moyen français*, Bordeaux, Bière, 1988.

\*Philippe MÉNARD, *Syntaxe de l'ancien français*. Bordeaux, éd. Bière, 1988 (3<sup>e</sup> éd.).

\*Gérard MOIGNET, *Grammaire de l'ancien français*. Paris, Klincksieck, 1973.

## ANNEXE 1

### TEXTE I (Ancien français)

*Tristan s'adresse à Yseut avant de mourir.*

1 « Comment porra ce avenir que Yseut vive sans monsigneur Tristran ? Ce sera  
ausi grant merveille con del poisson qui vit sans eve et comme del cors qui vit  
sans ame ! Ma ciere dame, que ferés vous, quant je muir ? Ne morrés vous  
avoec moi ? Si iront nos ames ensamble. Ha, bele douce amie, que je ai plus  
5 amee de moi, faites ce que je vous requier, que nous muirons ensemble ! Bele  
douce amie, pour Dieu, gardés que chis fais ne soit autrement ! » La roïne,  
quant elle oý Tristans, cheý comme morte toute pasmee. Et au revenir ne scet que  
respondre. A chief de piece li respont : « Ami, se Diex m'aïst, il n'est ore nule  
cose en cest monde com je amaisse tant comme morir avoec vous et con faire  
10 vous compaignie a ceste mort, ne je ne sai comment ce puisse estre. Se vous le  
savés, si le dites, et jel ferai erramment. Se pour dolour et angoisse peüst feme  
morir, je feüsse morte pluseurs fois, puis que je ving hersoir chaiens, car je ne  
quit mie que nule dame fust onques tant dolante que je ne soie encor plus. »

*Le Roman de Tristan en prose, t. IX, éd. L. Harf-Lancner,  
Genève, Droz, 1997, p. 197-198.*

Note :

*se Diex m'aïst* (ligne 8) : traduire par « sur le salut de mon âme ».

### Histoire de la langue (5 points)

#### **1. Traduction [2 points]**

Traduisez le texte, de « Ma ciere dame » (ligne 3) jusqu'à « puisse estre » (ligne 10). Justifiez la traduction de « gardés » (ligne 6) par une brève étude lexicale.

#### **2. Morphologie [1,5 point]**

Expliquez la formation du paradigme auquel appartient *porra* (ligne 1), de *pooir* (< \**potere*). Retraced l'évolution de ce paradigme jusqu'au français moderne, d'un point de vue phonique et graphique.

#### **3. Syntaxe [1,5 point]**

Relevez et identifiez les subjonctifs, de « Se pour dolour (...) » (ligne 11) jusqu'à la fin du texte, et expliquez leur emploi.

## ANNEXE 2

## Alphabet phonétique des romanistes

## Les voyelles

Voyelles orales	Exemples	Voyelles nasales	Exemples
i	nid		
ɛ̣ (mi-fermé)	blé	ẽ	foin
ɛ̥ (mi-ouvert)	mère		
a (antérieur)	plat		
ü	lutte		
œ̣ (mi-fermé)	peu	œ̃	brun, parfum
ɛ̥ (e central) <sup>7</sup>			
oɛ̥ <sup>8</sup> (mi-ouvert)	peur		
u	cou		
ọ (mi-fermé)	lot	õ	pont
o̥ (mi-ouvert)	or		
â (postérieur)	pâte	ã	banc

## Remarques :

Vous remarquerez que les voyelles mi-fermées sont transcrites avec un point souscrit et les voyelles mi-ouvertes avec une sorte de crochet souscrit, ce qui permet d'opposer, par exemple :

[ɛ̣] de *thé* et [ɛ̥] de *tête*

[ọ] de *beau* et [o̥] de *botte*

Même chose pour [œ̣], avec le point dessous, c'est la voyelle que l'on entend dans le mot *peu* et, avec le crochet dessous, signe d'ouverture, c'est celle que l'on entend dans le mot *peur*.

Vous remarquerez aussi que le signe [u] correspond à la voyelle que l'on entend dans le mot *cou*, le signe [ü] (avec tréma) servant à transcrire la voyelle que l'on entend dans le mot *lutte*.

<sup>7</sup> Le e central de l'ancien français était non labialisé, il serait à placer en position centrale par rapport au lieu d'articulation (entre antérieures et postérieures) et par rapport à l'aperture (entre mi-fermées et mi-ouvertes). On peut encore l'entendre en catalan mais il n'existe plus en français moderne, au cours de l'évolution il s'est labialisé en [œ̃] au XV<sup>e</sup> siècle puis s'est affaibli en e caduc (noté [ə] en API).

<sup>8</sup> Le crochet souscrit devrait être centré sous le signe [œ̃] comme il l'est dans les ouvrages indiqués dans la bibliographie mais je ne peux pas le faire avec les polices phonétiques dont je dispose.

## Les consonnes

Français moderne

	Exemples
p	pot
t	tôt
k	coq
b	beau
d	do
g	gué
f	feu
s	sac
ʃ	chat
v	ver
z	zinc
ʒ	jonc
l	lit
R	rue
m	mer
n	nous
ɲ	agneau

Ancien français

Spirantes	Affriquées	Autres consonnes
β (cf. l'espagnol <i>saber</i> )	ts (cf. l'allemand <i>Zeit</i> )	ŋ <i>n</i> vélaire (cf. angl. <i>king</i> )
ð (cf. l'anglais <i>this</i> )	tʃ (cf. l'esp. <i>ocho</i> ou l'angl. <i>child</i> )	ʃ / vélaire (cf. l'anglais <i>people</i> ou le catalan <i>moït</i> )
θ (cf. l'anglais <i>moth</i> )	dz (cf. l'it. <i>mezzo</i> )	ʎ / mouillé ou palatal
ɣ (cf. l'all. <i>Wagen</i> )	dʒ ((cf. l'it. <i>giorno</i> ou l'angl. <i>jam</i> )	r <i>r</i> apico-alvéolaire ou <i>r</i> roulé
χ (cf. l'all. <i>Ach</i> )		

## Les semi-consonnes

	Nom	Voyelle correspondante	Exemples
y	yod	i	<u>y</u> eux, fil <u>l</u> e, seu <u>il</u>
w	houé	u	<u>ou</u> i, moi [mwa]
ŵ	hué	ü	huit [wüt], huer [‘wë]

Le système phonologique du français comporte trois sons intermédiaires, appelés aussi glides, sons de glissement. Ces semi-consonnes sont proches d’une voyelle correspondante.

Ne pas confondre la transcription phonétique des romanistes avec celle de l’API (alphabet phonétique international) :

API	Romanistes
j	y
w	w
ɥ	ŵ

Comme vous utilisez certainement aussi l’API dans d’autres cours, je vous conseille de vous faire une fiche mettant en parallèle l’ensemble des deux alphabets phonétiques, l’API et l’alphabet des romanistes qui est utilisé dans les ouvrages de phonétique historique et que nous utiliserons dans ce cours.